

4. LIAISON CYCLABLE ENTRE NORGES-LA-VILLE ET ST-JULIEN : PORTION SITUEE SUR LA COMMUNE DE CLENAY

Vu la délibération n°2024-56 du 30 mars 2024 relative à l'approbation du Plan de Mobilité de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Communauté de Communes Norges et Tille

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2025 validant la convention de groupement de commandes pour des travaux de voirie relatifs à la sécurisation des cycles sur la RD 28.

Considérant que la commune de Clénay est partie intégrante du projet de création d'une liaison cyclable sécurisée entre les 4 communes de Norges-la-Ville, Brétigny, Clénay et Saint-Julien ;

Considérant que ce projet a reçu un avis favorable du Comité de programmation du Contrat Territoire En Action (TEA) du SCoT du Dijonnais, le 19 juin 2025, dont la Région Bourgogne-Franche-Comté fait partie ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE le projet de liaison cyclable sécurisée sur la partie communale pour un montant prévisionnel de 29 269.00 € HT,

-SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « *création et aménagement d'itinéraire pour les mobilités douces* »

-SOLLICITE le concours de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du contrat *territoires en action* (TEA) du SCoT du Dijonnais

-DEFINIT le plan de financement prévisionnel suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	%	Montant de l'aide
CD 21	Sollicitée	29 269.00 €	48.32%	14 141.44 €
CRB	Sollicitée	29 269.00 €	31.68%	9 273.76 €
TOTAL DES AIDES			80%	23 415.20€
Autofinancement			20%	5 853.80 €

-PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune

-S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

-PRECISE que les travaux portent sur un patrimoine communal,

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5. PARTICIPATION EN SANTE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 16 octobre 2025, le conseil municipal a décidé de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire et de fixer le montant mensuel de cette participation à 15€ par agent.

M. le Maire indique que le CST du Centre de Gestion de la Côte d'Or a émis un avis favorable à cette participation employeur.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

-CONFIRME sa décision en date du 16 octobre 2025, cette participation mensuelle de 15€ sera donc versée à tous les agents concernés (contrats labellisés) à compter du 1^{er} janvier 2026.

6. QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire présente les manifestations à venir sur la commune.

7. PAROLE DONNEE AUX CONSEILLERS :

M. VIARDOT Daniel indique que dans le cadre de l'opération Sensibilis'haie lancée par la Fédération des chasseurs de Côte d'Or, 100 mètres de haie ont été plantés le long du chemin du Bas d'Huy menant au poste à gaz. M. le Maire souhaiterait qu'une communication sur cette opération puisse être réalisée.

M. BOUCHET Emmanuel revient sur les diagnostics qui ont pu être réalisés dans le cadre du programme national Ponts (CEREMA) sur les ouvrages existants sur la commune. Ce diagnostic n'a pas pu être réalisé sur 2 des 3 ouvrages en raison d'un problème d'accessibilité (trop d'eau au moment de leur intervention). Un suivi de ces diagnostics et actions engagées devra être réalisé au fil des années.

Séance est levée à 19h35.